

La République du Centre, 7 septembre 2012

POLITIQUE ■

**Jean-Pierre Sueur
contre le cumul
de mandats**

Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret et président de la commission des lois au Sénat, se positionne pour la limitation du cumul des mandats : « Un engagement a été pris. Il doit être tenu. Ou alors, il ne fallait pas le prendre. » Il justifie cette position par des raisons de principe et pratiques. Si, à l'époque, il trouvait des avantages à être maire et député, il avoue aujourd'hui qu'il « est bien difficile de cumuler un mandat parlementaire qui prend son titulaire à plein-temps et un mandat exécutif local important (maire d'une grande ville, par exemple, qui occupe également à plein-temps) ». Il connaît bien la différence puisqu'il a aussi été 11 ans maire sans mandat national.

Face aux critiques sur le risque d'être coupé des réalités des collectivités locales, Jean-Pierre Sueur rappelle qu'un député ou un sénateur se partage entre Paris et son département (il est donc aussi sur le terrain), et qu'il pourra toujours être conseiller régional, général ou municipal. Enfin, le non cumul permettra à « un nombre plus élevé de nos concitoyens et concitoyennes » d'exercer un mandat électif. ■